

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR JAC Transactions.

Le présent document reçoit l'approbation totale de JAC Transactions

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

13/05/2022

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans l'activité des marchands de biens immobiliers.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. Le bien est précommercialisé à 100%, mais dépend de l'obtention d'une autorisation administrative.

L'Emetteur est exposé au risque lié à la rentabilité de l'opération. La rentabilité de l'opération dépend également de cette autorisation permettant une revente rapide.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire et géopolitique actuelle. En effet, la situation sanitaire et géopolitique actuelle peut impacter la commercialisation de l'actif.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 375 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

JAC Transactions, est une société par actions simplifiée de droit français ayant établi son siège social au 76, Avenue des Baumettes – 06000 Nice et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 797 951 241.

2. Activité de l'Emetteur

JAC Transactions est spécialisée dans l'activité des marchands de biens immobiliers.

3. Actionnariat

Actionnaires :

- 0,75% Jean-Marc Simonetti
- 15% Mas Transactions
- 20% Kevin Vandernotte
- 64,25% Andreas Simonetti

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Président : Jean-Marc Simonetti
Directeur Général Délégué : Andreas Simonetti

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse. »]

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler. »

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de JAC Transactions.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels relatifs aux exercices 2019 et 2020 (voir annexe) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 13/05/2022 ses capitaux propres s'élèvent à 1 103 368,39 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 6 480 652,92 € réparti comme décrit ci-dessous :

- C. Emprunts auprès d'établissements de crédits : 4 442 128,82 €
- D. Autres emprunts obligataires : 1 507 403,97 €
- E. Emprunts et dettes financières diverses : 299 097,63 €
- F. Comptes courants Associés : 3 805,95 €

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

5. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	500 000 €
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	375 000 €
Valeur nominale d'une Obligation	1 €
Date d'ouverture de l'Offre	13/05/2022
Date de fermeture de l'Offre	20/05/2022
Date d'émission prévue des obligations	20/05/2022
Frais à charge des investisseurs	Frais de carte bancaire (0,8% du montant de la souscription)

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l’Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 500 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l’écran de la Plateforme Raizers. Le prix d’émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l’issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l’Emetteur.

L’Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l’Emetteur correspondront au montant de l’Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l’Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 15 décembre 2020 renouvelé le 23 décembre 2021 par accord exprès écrit, conclu entre d’une part l’Emetteur et d’autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux cinq cent mille Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu’au 20/05/2022 au plus tard.

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu’à complète souscription de l’Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l’approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 20/05/2022 (la « **Date d’Emission** »).

L’Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l’Emetteur et avec l’accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 20/05/2022

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l’émission de l’Emprunt obligataire sont à charge de l’Emetteur.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

Opération

L'opération est située [24 Rue Arson](#) et [44, rue Gioffredo](#) à Nice, à proximité immédiate du centre-ville et de la promenade des Anglais.

L'opération est portée par **JAC Transactions**, détenue par **Jean-Marc et Andreas Simonetti** qui sont spécialisés dans les opérations de marchand de biens à Nice. Ils ont réalisé 10 opérations auprès de Raizers dont 5 ont déjà été remboursées, les opérations en cours sont : Meyerbeer, Lyautey-Cronstadt, Saint Roch, Villa Sublime et Foch-Brown Sequart.

L'opération consiste à financer deux opérations de marchand de biens concernant deux appartements. Il n'y a pas de travaux prévus.

JAC Transactions sollicite Raizers pour **refinancer ses fonds propres sur ses deux actifs**. Les garanties proposées sont les **cautions personnelles notariées** des deux actionnaires principaux qui bénéficient d'une surface financière conséquente ainsi que d'une **hypothèque de premier rang** sur l'actif 24 rue Arson et de second rang sur l'actif 44 rue Gioffredo avec une **LTV globale de 73%**.

Emplacement

Actif n°1 – 24, rue Arson

L'immeuble se situe dans le quartier du port proche de toutes les commodités et à une quinzaine de minutes à pied de la vieille ville et des plages.

Actif n°2 – 44, rue Gioffredo

L'immeuble se situe au cœur du centre-ville avec toutes les commodités à proximité (commerces, cinéma, lycée) et à quelques de minutes à pied de la vieille ville et des plages.

Les deux biens sont également bien desservis par les transports en commun (Tram L1 et de nombreux bus).

Zoom sur le programme

Adresse	Niveau	Typologie	m ²	Prix/m ²	Prix vente de	Loyer annuel envisagé	Rendement
24 rue Arson	R+3	3 pièces	67	5 821	390 000	19 800	5,1%
44 rue Gioffredo	R+2	6 pièces	130	7 692	1 000 000	62 000	6,2%
TOTAL			197	7 056	1 390 000		

Actif n°1 – 24, rue Arson

Zoom sur le bien :

Il s'agit d'un appartement 3 pièces de 67 m² composé de deux chambres, d'une cuisine indépendante, d'un séjour d'une salle de douche et de WC séparés avec double balcon et cave. L'actif n'est pas rénové et est vendu en l'état.

Actif n°2 – 44, rue Gioffredo

Zoom sur le bien :

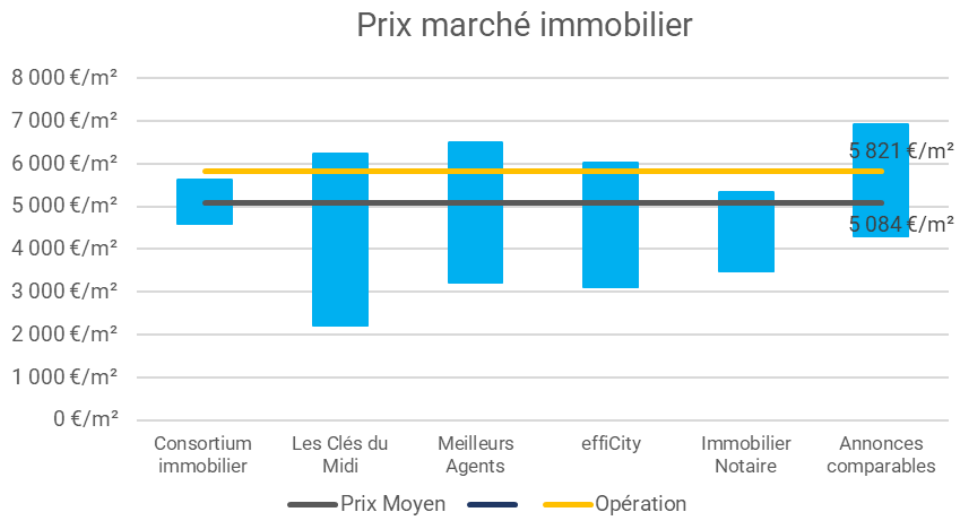
Il s'agit d'un appartement composé de trois espaces indépendants (studio + T2 + T3) reliés par un couloir commun avec une surface totale de 130 m² situé au deuxième étage.

Travaux et prestataires

Des travaux ont été réalisés seulement sur l'appartement rue Gioffredo et ont consisté en la division d'un appartement de six pièces en trois lots indépendants.

Prix de marché

Actif n°1 – 24, rue Arson

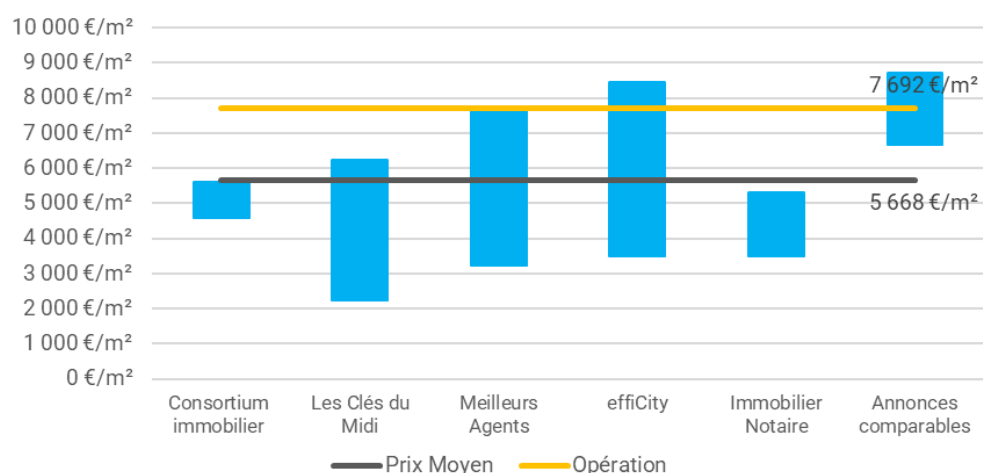


Le prix/m² de l'opération se situe légèrement au-dessus des prix/m² observés sur le secteur, mais est cohérent compte tenu des comparables en vente actuellement à proximité.

Au niveau locatif, un bail meublé de 1 650 €/mois serait envisagé soit un taux de rendement de 5%

Actif n°2 – 44, rue Gioffredo

Prix marché immobilier

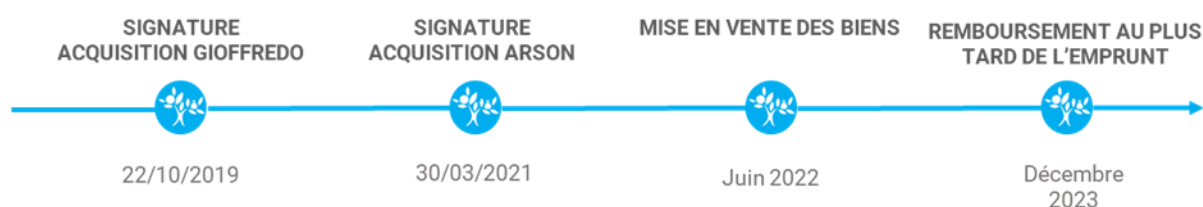


Le prix/m² de l'opération se situe largement au-dessus des prix/m² observés sur le secteur, mais s'explique par le fait que l'appartement soit remis à neuf et par le rendement attendu.

En effet, l'opérateur envisage un loyer annuel comme suit :

- T3 : 30 000 €/an
- T2 : 20 000 €/an
- Studio : 12 000 €/an
- ➔ Total : 62 000 €/an soit un rendement de 6%

Planning prévisionnel



Bilan de la promotion

Le 24 Rue Arson n'a jamais été loué, mais le 44 rue Gioffredo e été loué à un loyer préférentiel de 33 600€/an à des employés de Quality King à partir du 01/03/2020 jusqu'à fin février 2022.

Postes	Montants TTC	Commentaires
Prix de vente Arson	390 000	5 821 €/m ²
Prix de vente Gioffredo	1 000 000	7 692 €/m ²
Location Gioffredo	67 200	
Chiffre d'affaires	1 457 200	
Arson	300 000	4 478 €/m ²
Gioffredo	720 000	5 538 €/m ²
Coût d'acquisition	1 020 000	
Frais notaires	25 500	
Hypothèque	9 600	
Travaux	128 960	992 €/m ²

Assurances	2 000	
Frais financiers	27 000	
Coût de revient à l'acquisition	1 213 060	6 158 €/m²
Intérêts financiers	75 000	
Coût de revient total	1 288 060	6 538 €/m²
Marge nette	169 140	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	12%	

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins		Ressources		
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)	Apport en fonds propres opérateur :	203 185 €	17%	
	Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	500 000 €	41%	
	Crédit d'accompagnement Banque BCP :	509 875 €	42%	
Total besoins	1 213 060 €	Total ressources	1 213 060 €	100%

Hypothèque de 1^{er} rang sur le bien situé rue Arson et de second rang sur le bien situé rue Gioffredo.

Calcul de la LTV (Loan to Value) : 73%

Calcul de la LTC (Loan to Cost) : 78%

Calcul de la LTA (Loan to Acquisition) : 99%

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	Euros (€)
Valeur nominale	1 €
Date d'échéance	20/11/2022
Date de remboursement	18 mois
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 17 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 18 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 15 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2020 et 2019

**Jac Transactions – Immatriculée au RCS de Nice
n° 797 951 241 - SAS au capital de 1 000 000 €
76, Avenue des Baumettes - 06000 Nice**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 500 000 EUROS
COMPOSE DE 500 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une offre de titres financiers et d'instruments admis à des fins de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-2 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société Jac Transactions, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 76, Avenue des Baumettes - 06000 Nice et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 797 951 241, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité : « Activité des marchands de biens immobiliers » et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le financement d'une opération de marchand de biens de deux appartements. L'opération est nommée « Arson / Gioffredo », et est située au 24 Rue Arson - 06300 Nice et 44, Rue Gioffredo - 06000 Nice (l'« **l'Opération** »).

L'Opération porte sur les lots décrits ci-dessous :

Adresse	Niveau	Typologie	m ²
24 Rue Arson	R+3	3 pièces	67
44 Rue Gioffredo	R+2	6 pièces	130

Les lots visés ci-dessus sont désignés comme l'« **Actif** ».

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de cinq cent mille euros (500 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par de cinq cent mille euros (500 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à l'article 14 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 15 décembre 2020 renouvelé le 23 décembre 2021 par accord exprès écrit, conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « **Contrat de prestation de services** »).

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux cinq cent mille Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 20/05/2022 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 20/05/2022 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

9.1 Durée de l'Emprunt Obligataire

Les Obligations sont émises pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque Obligation aura été remboursée.

9.2 Option offerte à l'Emetteur

A la Date d'échéance, il est entendu entre les Parties que l'Emetteur pourra, sous réserve d'en informer au préalable Raizers quarante-cinq (45) jours à l'avance par courriel avec accusé de réception, demander un décalage de la Date d'échéance initialement prévue de six (6) mois ; ces six (6) mois pouvant être prolongés à nouveau de six (6) mois maximum.

Il est précisé que : i) chacun des décalages doit être justifié par de bonnes raisons (retard de travaux, non-obtention d'autorisations administratives, retard de commercialisation, etc.) et ii) l'Emetteur doit obtenir l'accord écrit préalable de Raizers pour que la prolongation de l'Emprunt Obligataire soit effective. Sans cet accord écrit de Raizers, il est entendu que la prolongation de l'Emprunt Obligataire demandée par l'Emetteur ne pourra pas avoir lieu.

Par ailleurs, si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt Obligataire de six (6) mois, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 14 augmenté d'un pourcent (1%). Si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt de six (6) mois supplémentaires, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 14 augmenté de deux pourcents (2%).

En cas de défaut de remboursement à la nouvelle date d'échéance (soit six (6) ou douze (12) mois après la Date d'échéance initiale), le Taux d'Intérêt sera majoré d'une pénalité de retard de trois pourcents (3%), tel que prévu en Article 15 du Contrat.

Enfin, il est indiqué que l'exercice de cette option offerte à l'Emetteur ne nécessite pas la conclusion d'un avenant par écrit et qu'un tel décalage ne sera pas assimilé à un retard de remboursement.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 CAUTIONS PERSONNELLES NOTARIEES

Monsieur Jean-Marc SIMONETTI, né le 17 décembre 1950, résidant au 4, Avenue Brown Sequart - 06000 Nice, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle notariée.

ET

Monsieur Andreas SIMONETTI, né le 30 juillet 1994, résidant au 4, Avenue Brown Sequart - 06000 Nice, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle notariée.

12 GARANTIE HYPOTHECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'actif immobilier situé au 24, Rue Arson – 06300 Nice et une hypothèque de second rang sur l'actif immobilier situé au 44, Rue Gioffredo – 06000 Nice tous les deux décrits en article 3 par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition desdits actifs immobiliers par l'Emetteur, ci-après dénommée la « **Garantie Hypothécaire** ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire visée au présent article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « **Notaire Séquestre** »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

13 CONDITION PARTICULIERE

Dans le cas où des lots mentionnés en article 3 ne seraient pas sous compromis dans les douze (12) mois suivant la Date d'Emission, l'Actif sera mis en vente.

Un mandat de vente sera automatiquement mis en place avec Raizers Transactions, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 884 244 112.

Raizers Transactions commercialisera l'Actif afin de permettre le remboursement de l'Emprunt Obligataire et des intérêts échus et exigibles à la Date d'échéance soit un montant minimal de un million quatre-vingt-cinq mille euros (1 085 000 €).

14 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception de l'acte d'affectation hypothécaire ;
- Réception des cautions personnelles notariées de Jean-Marc et Andreas SIMONETTI.

15 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix-huit pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

16 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

17 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

18 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité ou d'une partie seulement des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Échéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire.

En toutes hypothèses, le taux d'intérêt applicable en cas de remboursement anticipé (total ou partiel), sera au minimum de cinq pourcent (5%) (le « **Taux d'Intérêt Minimum** »).

18.1 Remboursement anticipé total

En cas de remboursement de la totalité des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal, pour chaque Obligation, à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus.

Pour un emprunt de 24 mois au taux de 10% annuel avec un Taux d'Intérêt Minimum de 5%.

Exemple 1 (Remboursement Total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Émetteur au bout de 2 mois, le taux d'intérêt (calculé au *pro rata*) devrait être de 1,67%. En effet, le calcul du taux d'intérêt sur 2 mois est le suivant : $10\% \text{ d'intérêts} \times 2/12 \text{ mois} = 1,67\%$.

Ce taux d'intérêt étant inférieur à 5%, celui-ci ne s'appliquera pas. Raizers appliquera dans cette hypothèse le Taux d'Intérêt Minimum de 5%.

Exemple 2 (Remboursement Total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Émetteur au bout de 9 mois, le taux d'intérêt est de 7,5%. En effet : $10\% \text{ d'intérêts} \times 9/12 \text{ mois} = 7,5\%$.

Ce taux étant supérieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, le calcul du montant des intérêts exigibles au bout de 9 mois se fera bien sur la base d'un taux de 7,5%.

18.2 Remboursement anticipé partiel

En cas de remboursement d'une partie seulement des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal à un multiple en nombre entier du montant minimum de souscription.

Les Obligations remboursées ne pourront l'être qu'en totalité et seront donc annulées au prorata de la détention de chaque Porteur. Les autres Obligations n'ayant pas été remboursées portent intérêts dans les conditions décrites à l'article 14 du Contrat.

Si l'Émetteur souhaite rembourser les Obligations restantes avant la Date d'échéance, l'article 17.1 s'appliquera en cette hypothèse.

Exemple 3 (Remboursement Partiel) : *Pour un emprunt de 24 mois d'un montant de 300 000€ (300 000 obligations), au taux de 10% annuel avec un Taux d'Intérêt Minimum de 5%. Le paiement des intérêts est annuel.*

- **Si l'Émetteur souhaite rembourser une 1^{ère} tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 3 mois :**
 - o L'Émetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€) ; ces obligations seront annulées.
 - o Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 2,5% : $10\% \text{ d'intérêts} \times 3/12 \text{ mois} = 2,5\%$.
 - o Ce taux étant inférieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, c'est le Taux d'Intérêt Minimum qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 5 000 € : $5\% \times 100\,000\text{€} = 5\,000\text{€}$.
 - o Ces intérêts seront payés au 12^{ème} mois.
 - o Les 200 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.

- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 2^{ème} tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 9 mois :**
 - o L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€), ces obligations seront donc annulées.
 - o Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 7,5% : $10\% \text{ d'intérêts} \times 9/12 \text{ mois} = 7,5\%$.
 - o Ce taux étant supérieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, c'est le taux d'intérêt de 7,5% qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 7 500 € : $7,5\% \times 100\,000\text{€} = 7\,500\text{€}$.
 - o Ces intérêts seront payés au 12^{ème} mois.
 - o Les 100 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.
- **Au bout de 12 mois, l'Emetteur devra payer les montants d'intérêts suivants :**
 - o Au titre de la 1^{ère} tranche : 5 000€
 - o Au titre de la 2^{ème} tranche : 7 500€
 - o Au titre des 100 000 obligations restantes (non remboursées et non annulées à cette date) : 10 000€. En effet : $100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$.

Soit une échéance d'intérêts totale de 22 500€ : 5 000€ + 7 500€ + 10 000€ = 22 500€.

- **Au bout de 24 mois (date d'échéance de l'emprunt) :**
 - o L'Emetteur remboursera les 100 000 obligations restantes (100 000 €).
 - o L'Emetteur devra payer le montant d'intérêts suivant : 10 000 €. En effet : $100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$.

Soit un montant total de 110 000€ : 100 000€ + 10 000€ = 110 000€.

19 REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE D'OBLIGATIONS

Le remboursement des Obligations s'effectuera automatiquement au fur et à mesure de la vente des lots mentionnés en article 3 du Contrat. A chaque vente d'un lot, l'Emetteur devra rembourser le montant des Obligations correspondant au prix de vente reçu lors de la vente dudit lot et ce dans la limite du montant de l'Emprunt Obligataire, de ses intérêts et frais annexes. Il est précisé que ce remboursement des Obligations en cas de vente des lots se fera en fonction de l'ordre de priorité des créanciers ayant une sûreté sur l'actif immobilier défini en Article 3.

En cas de vente d'un des lots, l'Emetteur s'engage à notifier par courriel au Représentant de la Masse, les conditions prévues de cette dernière dans un délai de dix (10) jours calendaires préalablement à la date de réitération de la vente.

La vente de chaque lot enclenchera un remboursement automatique anticipé partiel ou total de l'Emprunt Obligataire correspondant au montant de la vente arrondi à l'euro près inférieur jusqu'au remboursement

complet du capital et des intérêts dus. Il est précisé que le montant des intérêts ne peut être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la date de survenance de la vente au Taux d'Intérêt Minimum.

Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas de vente d'un des lots sont identiques à celles énoncées en article 17.

20 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la Date de Remboursement anticipé au Taux d'Intérêt Minimum. Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas d'exigibilité anticipée sont identiques à celles énoncées en article 17 :

- Défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de vingt (20) jours ouvrés à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- vente de la totalité des lots ;
- S'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - conditions particulières de remboursement anticipé à ajouter ici ;
 - Modification(s) de l'Opération décrite en article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s) ;
 - Non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - Inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
 - Refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
 - Changement de contrôle immédiat ou futur de l'Emetteur et/ou modification de son/ses ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s).

Plus particulièrement, il est entendu que les événements suivants sont des cas de défaut en ce qu'ils peuvent conduire à une modification significative du contrôle effectif de l'Emetteur :

- o le transfert de plus de 33% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un tiers (actionnaire/associé déjà existant de l'Emetteur ou nouvel actionnaire/associé) ;
- o Tout événement ayant pour effet d'entraîner une modification du contrôle de l'Emetteur au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ;
- o L'apport en fiducie-sûreté de la totalité ou d'une partie seulement du capital social de l'Emetteur (ou d'une société affiliée à l'Emetteur) ayant pour conséquence de modifier le(s) ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s) de l'Emetteur.

La notion d'« **ultimes bénéficiaires économiques** » renvoie aux « bénéficiaires effectifs » de l'Emetteur tel que ce terme est défini par les articles L 561-2-2 et R 561-1 du Code monétaire et financier,

- En cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l’Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- En cas de manquement à l’une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l’Emetteur ;
- En cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d’une procédure d’alerte, de règlement amiable, d’une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- En cas de cessation de l’activité de l’Emetteur ou dissolution de l’Emetteur ;
- En cas de dissimulation par l’Emetteur d’informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l’Emetteur ;
- En cas d’exigibilité anticipée de toute somme due par l’Emetteur au titre de l’un quelconque des contrats relatifs à d’autres financements conclus par l’Emetteur par l’intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- En cas d’exigibilité anticipée de toute somme due par l’Emetteur au titre d’un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d’obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L’Emetteur s’engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d’exigibilité, et ce dès qu’il en aura connaissance.

21 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l’Emetteur dans l’exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de dix (10) jours ouvrés à la suite de la constatation du défaut de l’Emetteur, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra réitérer cette mise en demeure puis introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d’une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l’Emetteur. Le Contrat de prestation de services contient une clause pénale qui précise la pénalité qui pourra être exigée par Raizers en cas :

- i) d’envoi d’une ou de plusieurs mises en demeure à l’encontre de l’Emetteur (et de ses éventuels garants),
- ii) de mise en œuvre d’une procédure contentieuse de recouvrement par Raizers à l’encontre de l’Emetteur.

22 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l’intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d’autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l’article 23 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l’Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

23 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

24 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

25 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

25.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

25.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- L'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- Les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- Les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

25.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11 et 12).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 14 et 15).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

25.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

25.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation.

Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

25.6 Consultation écrite

Les décisions collectives visées à l'Article 24.5 peuvent être prises, au choix de Raizers, en assemblée générale ou bien faire l'objet d'une consultation écrite.

Dans le cadre d'une consultation écrite, Raizers adresse à chaque Porteur, par courriel, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des Porteurs. Les Porteurs disposent d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à Raizers par courriel.

Tout Porteur n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

25.7 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

25.8 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- **Avancée des travaux**
 - Photos intérieur/extérieur ;
 - Si VEFA : dernière attestation du maître d'œuvre ;
 - Si marchands : détail explicite des travaux déjà réalisés et pourcentage d'avancement des travaux.
- **Commercialisation**
 - Grille de commercialisation à jour ;
 - Si VEFA : contrats de réservation et acte de VEFA signés sur le trimestre ;
 - Si marchands : offres, compromis/promesses, contrats de réservation, actes définitifs signés sur le trimestre, et tout document permettant de réserver ou d'acter une vente. S'il n'y a eu aucuns travaux, ni aucune vente, l'Emetteur devra fournir à Raizers une explication à ce sujet et détailler la stratégie qu'il souhaite mettre en place dans ce cadre.
- **Financiers**
 - Comptes annuels de la société projet, de l'Emetteur et de la société holding, le cas échéant, dès leur production.
- **De manière générale, tout élément ayant un effet significatif sur l'Opération et/ou l'Emetteur.**

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une indemnité d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication. Le montant de cette indemnité est fixé en Annexe 2 du Contrat de prestation de services.

25.9 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

25.10 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant

et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

26 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

27 DECLARATIONS ET GARANTIES

27.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- Qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- Que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- Qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

27.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- L'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- L'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- La signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- L'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

28 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel aux adresses suivantes :

- **Pour l'Émetteur :**

Jac Transactions
76, Avenue des Baumettes
06000 Nice

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

29 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

30 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

31 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

32 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

Signé par Jean-Marc Simonetti
Le 11/05/2022

Signed with
 _____ 

Jac Transactions

Représentée par : Jean-Marc SIMONETTI

Titre : Président

Signé par Grégoire Linder
Le 11/05/2022

Signed with
 _____ 

RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociant, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

Sommaire

<i>Attestation</i>	2
<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	3
<i>Comptes annuels</i>	4
Bilan	5
Compte de Résultat	7
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11
<i>Etats détaillés</i>	18
Bilan actif	19
Bilan passif	21
Compte de résultat détaillé	23
<i>Dossier de gestion</i>	27
Dossier de Gestion	28
Soldes intermédiaires de gestion	30
Capacité d'autofinancement	31
Ratios de gestion	32
Liste simplifiée des immobilisations	33
<i>Etats fiscaux</i>	35

Attestation

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Code APE : 6810Z

N° Siret : 79795124100026

Attestation d'Expert Comptable

Comptes annuels

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Code APE : 6810Z

N° Siret : 79795124100026

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 435,00	1 284,28	1 150,72	1 962,39
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	149 928,24	45 716,14	104 212,10	108 178,73
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	29 468,86	27 599,95	1 868,91	435,49
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 130 496,03		2 130 496,03	721 439,62
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 317 328,13	74 600,37	2 242 727,76	832 016,23
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 790 596,08		5 790 596,08	6 919 873,31
Créances				
Clients et comptes rattachés	210 000,00		210 000,00	215 000,00
Fournisseurs débiteurs	122 832,31		122 832,31	31 249,69
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	738 990,80		738 990,80	1 228 251,77
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	280 168,73		280 168,73	594 467,97
Charges constatées d'avance	5 046,51		5 046,51	1 795,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 147 634,43		7 147 634,43	8 990 637,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	9 464 962,56	74 600,37	9 390 362,19	9 822 653,97

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000,00	1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 940,00	6 940,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	70 006,00	70 006,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 038,38	-9 854,62
Résultat de l'exercice	30 460,77	5 816,24
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 103 368,39	1 072 907,62
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 507 403,97	844 383,33
Emprunts	228 216,55	
Découverts et concours bancaires	4 442 128,82	6 380 280,71
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 670 345,37	6 380 280,71
Emprunts et dettes financières diverses	299 097,63	299 270,43
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	3 805,95	7 294,87
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700 311,60	85 114,98
Personnel		
Organismes sociaux	10 804,45	3 858,84
Etat, Impôts sur les bénéfices	8 045,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	38 636,36	40 000,00
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	9 883,66	6 586,66
Dettes fiscales et sociales	67 369,47	50 445,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500,00	2 500,00
Autres dettes	1 036 159,81	1 080 096,53
Produits constatés d'avance		360,00
TOTAL DETTES	8 286 993,80	8 749 746,35
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	9 390 362,19	9 822 653,97

Compte de Résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	3 466 516,97	2 135 000,00
Production vendue	46 083,27	203 194,39
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	6 222,89	6 213,06
Total	3 518 823,13	2 344 407,45
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	1 453 255,49	6 555 935,59
Variation de stock (m/ses)	1 129 277,23	-4 881 383,00
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	482 249,97	336 991,31
Total	3 064 782,69	2 011 543,90
MARGE SUR M/SES & MAT	454 040,44	332 863,55
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	27 226,65	13 859,26
Salaires et Traitements	53 414,49	33 496,40
Charges sociales	20 942,24	13 107,81
Amortissements et provisions	5 325,66	8 561,18
Autres charges	734,91	640,68
Total	107 643,95	69 665,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	346 396,49	263 198,22
Produits financiers	350,43	
Charges financières	299 328,84	246 214,09
Résultat financier	-298 978,41	-246 214,09
Opérations en commun	-5 687,65	-8 789,08
RESULTAT COURANT	41 730,43	8 195,05
Produits exceptionnels	42 500,00	
Charges exceptionnelles	45 724,66	2 378,81
Résultat exceptionnel	-3 224,66	-2 378,81
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	8 045,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 460,77	5 816,24

Annexe

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Code APE : 6810Z

N° Siret : 79795124100026

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS JAC TRANSACTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 9 390 362 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 461 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 435			2 435
Immobilisations incorporelles	2 435			2 435
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	149 928			149 928
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	21 444			21 444
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 044	1 981		8 025
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	177 416	1 981		179 397
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	721 440	1 451 556	42 500	2 130 496
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières		5 000		5 000
Immobilisations financières	721 440	1 456 556	42 500	2 135 496
ACTIF IMMOBILISE	901 291	1 458 537	42 500	2 317 328

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 981	1 456 556	1 458 537
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 981	1 456 556	1 458 537
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			42 500	42 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			42 500	42 500

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS QUALITY KING 06000 NICE	260 000	36 625	98,00	11 939
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI JMAG 06000 NICE	1 000		50,00	
SARL 3B 06300 NICE	20 000		50,00	
SC Foncière niçoise de gestion 06300 NICE	100 000	-17 992	45,00	1 077
SCI SCCV NIKOLINA 06000 NICE	1 000	-80	50,00	-80
SC ARSON 06300 NICE	1 000	-24 485	50,00	-24 485

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	255 200	255 200	683 098		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	56 500	56 500	1 073 480		
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	473	812		1 284
Immobilisations incorporelles	473	812		1 284
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	41 750	3 967		45 716
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	21 097	347		21 444
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 956	200		6 156
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	68 802	4 514		73 316
ACTIF IMMOBILISE	69 275	5 326		74 600

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 895 266 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 813 396		1 813 396
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	210 000	210 000	
Autres	861 823	861 823	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 047	5 047	
Total	2 895 266	1 076 870	1 818 396
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs – RRR à obtenir	75 922
Etat – produits à recevoir	2 163
Banque – Intérêts courus à recevoir	73
Total	78 158

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 2 500,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 286 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	1 507 404	1 507 404		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	4 442 129	4 442 129		
– à plus de 1 an à l'origine	228 217	217		228 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	299 098	299 098		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700 312	700 312		
Dettes fiscales et sociales	67 369	67 369		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500	2 500		
Autres dettes (**)	1 039 966	1 039 966		
Produits constatés d'avance				
Total	8 286 994	8 058 994		228 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	907 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	72 173			
(**) Dont envers les associés	3 806			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 286 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	66 376
Int.courus s/aut.emp.obligataires	100 404
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	217
Banque – Intérêts courus à payer	55 107
Charges sociales – charges à payer	1 072
Etat – autres charges à payer	9 736
Total	232 911

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 047		
Total	5 047		

Etats détaillés

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Code APE : 6810Z

N° Siret : 79795124100026

Bilan actif

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
205000 – Concessions et droits similaires	2 435,00	0,03	2 435,00	0,02		
280500 – Amortis. Logiciels	-1 284,28	-0,01	-472,61		-811,67	171,74
Immobilisations incorporelles	1 150,72	0,01	1 962,39	0,02	-811,67	-41,36
213100 – Constructions – Batiments	149 928,24	1,60	149 928,24	1,53		
218200 – Matériel de transport	21 443,83	0,23	21 443,83	0,22		
218310 – Matériel informatique	8 025,03	0,09	6 044,25	0,06	1 980,78	32,77
281310 – Amortis. constructions	-45 716,14	-0,49	-41 749,51	-0,43	-3 966,63	9,50
281820 – Amortis. matériel de transport	-21 443,83	-0,23	-21 096,75	-0,21	-347,08	1,65
281831 – Amortissement matériel informatique	-6 156,12	-0,07	-5 955,84	-0,06	-200,28	3,36
Immobilisations corporelles	106 081,01	1,13	108 614,22	1,11	-2 533,21	-2,33
261000 – Titres de participation	317 100,00	3,38	66 600,00	0,68	250 500,00	376,13
267450 – Créance participation Sci Jmag	11 282,00	0,12	11 282,00	0,11		
267470 – Créance participation Prochoice	988,66	0,01	988,66	0,01		
267480 – Créance Participation Quality King	683 098,14	7,27	132 029,98	1,34	551 068,16	417,38
267490 – Créance participation Fonc.Niçoise	432 489,77	4,61	384 939,77	3,92	47 550,00	12,35
267500 – Creance participat° Sesame Real Est	44 548,49	0,47	5 599,21	0,06	38 949,28	695,62
267510 – Créance participation Snc Arson	113 488,97	1,21	120 000,00	1,22	-6 511,03	-5,43
267530 – Créance participation sccv Nikolina	527 500,00	5,62			527 500,00	
275000 – Dépôts et cautionnements	5 000,00	0,05			5 000,00	
Immobilisations financières	2 135 496,03	22,74	721 439,62	7,34	1 414 056,41	196,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 242 727,76		832 016,23		1 410 711,53	169,55
370000 – Stocks de marchandises	5 790 596,08	61,67	6 919 873,31	70,45	-1 129 277,23	-16,32
Stocks matières premières & marchandises	5 790 596,08	61,67	6 919 873,31	70,45	-1 129 277,23	-16,32
411000 – Clients	210 000,00	2,24	215 000,00	2,19	-5 000,00	-2,33
Clients	210 000,00	2,24	215 000,00	2,19	-5 000,00	-2,33
401000 – Fournisseurs	46 910,55	0,50	31 249,69	0,32	15 660,86	50,12
409800 – Fournisseurs – RRR à obtenir	75 921,76	0,81			75 921,76	
448700 – Etat – produits à recevoir	2 163,00	0,02			2 163,00	
455400 – Compte courant Mas Transaction	4 805,00	0,05	4 805,00	0,05		
462000 – Créances s/cessions d'immobilisat.	1 240,00	0,01	1 240,00	0,01		
467001 – Scp mouzon	300,00		300,00			
467008 – Me Fioroni acq garibaldi	1 850,00	0,02	1 850,00	0,02		
467015 – selas Gilletta Acquis Foch			71,48		-71,48	-100,00
467016 – SCP Kovacevic Vtes congrés	2 000,00	0,02	2 000,00	0,02		
467020 – SEP Giuffredo CEGIM–Jack Project	493,27	0,01	493,27	0,01		
467021 – Sep le congrés groupe teisseire	7 095,12	0,08	7 095,12	0,07		
467024 – JM–scan SAS	13 387,81	0,14			13 387,81	
467025 – SCP Olivares HA 1Av Ratti J arcadie			1 180,92	0,01	-1 180,92	-100,00
467026 – SCP Kovacevic Acp cronstadt/Baylan			4 500,15	0,05	-4 500,15	-100,00
467027 – SCP Kovacevic vtes Congres à Hanni	25 000,00	0,27	25 000,00	0,25		
467028 – SNC Arson			139,78		-139,78	-100,00
467029 – SAS Blue Building Company			248,62		-248,62	-100,00
467030 – SCP Kovacevic Vte J Med à Hanni	6 000,00	0,06	6 000,00	0,06		
467033 – SCP Kovacevic Vte giuffredo à fng			1 850,00	0,02	-1 850,00	-100,00
467034 – SCP vente foch à Fng Loge			115 000,00	1,17	-115 000,00	-100,00
467035 – Scp vente foch à fng	18 275,59	0,19	635 000,00	6,46	-616 724,41	-97,12
467036 – SCCV pierre delmas A	1 431,96	0,02			1 431,96	
467040 – SCCV des clausonnes V	1 431,96	0,02			1 431,96	
467070 – SCI vendome	504 699,96	5,37	368 270,56	3,75	136 429,40	37,05
467080 – SAS Groupe Andros	97 798,39	1,04	50 341,41	0,51	47 456,98	94,27
467081 – Jmp batiment	22 069,00	0,24			22 069,00	

Bilan actif

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
467091 – Sep 19 rue préfecture	615,46	0,01	615,46	0,01		
467102 – Me Bucceri – acq. sccv nikolina	34,96				34,96	
467201 – SCP Olivares vte J med à Diallo	2 250,00	0,02	2 250,00	0,02		
467204 – Acquisition DRAP	370,00				370,00	
467205 – Vente 6 Cronstadt 00962533 0016	3 614,32	0,04			3 614,32	
467217 – Vente 20 Cronstadt	20 608,10	0,22			20 608,10	
467218 – SCP Kovacevic Vente 1 Rue Ratti	1 456,90	0,02			1 456,90	
Autres créances	861 823,11	9,18	1 259 501,46	12,82	-397 678,35	-31,57
512200 – Sté générale compte vue ind mm			10,73		-10,73	-100,00
512403 – CE- compte Courant- 92705619	400,25		1 364,29	0,01	-964,04	-70,66
512600 – BCP CC12579 00700 0800201268 76	73 511,66	0,78	293 082,53	2,98	-219 570,87	-74,92
512605 – BCP Acq 6 Cronstadt	150 000,00	1,60			150 000,00	
512607 – BCP Cpte 12579 00700 08002314080 29	55 000,00	0,59	200 000,00	2,04	-145 000,00	-72,50
512608 – BCP cpte 12579 00700 08002315292 79	1 173,40	0,01	100 000,00	1,02	-98 826,60	-98,83
518800 – Banque – Intérêts courus à recevoir	73,00				73,00	
Disponibilités	280 158,31	2,98	594 457,55	6,05	-314 299,24	-52,87
530000 – Caisse	10,42		10,42			
Caisse	10,42		10,42			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 142 587,92		8 988 842,74		-1 846 254,82	-20,54
486000 – Charges constatées d'avance	5 046,51	0,05	1 795,00	0,02	3 251,51	181,14
Charges constatées d'avance	5 046,51	0,05	1 795,00	0,02	3 251,51	181,14
TOTAL COMPTES DE REGULARISAT	5 046,51		1 795,00		3 251,51	181,14
TOTAL ACTIF	9 390 362,19	100,00	9 822 653,97	100,00	-432 291,78	-4,40

Bilan passif

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	1 000 000,00	10,65	1 000 000,00	10,18		
Capital	1 000 000,00	10,65	1 000 000,00	10,18		
104300 – Prime d’apport	6 940,00	0,07	6 940,00	0,07		
106110 – Réserve légale proprement dite	70 006,00	0,75	70 006,00	0,71		
119000 – Report à nouveau (solde débiteur)	-4 038,38	-0,04	-9 854,62	-0,10	5 816,24	-59,02
Réserves	72 907,62	0,78	67 091,38	0,68	5 816,24	8,67
Résultat de l’exercice	30 460,77		5 816,24		24 644,53	423,72
TOTAL RESSOURCES PROPRES	1 103 368,39		1 072 907,62		30 460,77	2,84
DETTES						
163001 – Emprunt obligataire Raizer Cronstadt	400 000,00		400 000,00			
163004 – Emprunts obligataire Foch	100 000,00		400 000,00		-300 000,00	-75,00
163005 – Emprunt Obligataire Wiseed 7 Foch	807 000,00				807 000,00	
163006 – Raizer Arson Ech 31/07/2021	100 000,00				100 000,00	
164104 – Emprunt 597163 de 228 000€	228 000,00				228 000,00	
168830 – Int.cours s/aut.emp.obligataires	100 403,97		44 383,33		56 020,64	126,22
168840 – Int.cours s/emp.aup.etabl.crédit	216,55				216,55	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 735 620,52		844 383,33		891 237,19	105,55
512300 – banque palatine			151,20		-151,20	-100,00
512404 – CE Acq° Ave RATTI 08009516029 52			300 000,00		-300 000,00	-100,00
512405 – CE TvX Ave RATTI 08009516130 40			27 274,10		-27 274,10	-100,00
512601 – BPC foncier Cronstadt 2012976 77			324 995,70		-324 995,70	-100,00
512602 – BCP Travaux cronstadt 2013077 65			210 000,00		-210 000,00	-100,00
512603 – BCP Acq av foch 2093711 81	1 489 234,00		3 000 000,00		-1 510 766,00	-50,36
512604 – BCP Accomp Foch 2093812 69	2 547 359,11		1 473 141,75		1 074 217,36	72,92
512605 – BCP Acq 6 Cronstadt			730 000,00		-730 000,00	-100,00
512606 – BCP accomp 6 Cronstadt	350 429,00		257 060,82		93 368,18	36,32
518100 – Banque – Intérêts courus à payer	55 106,71		57 657,14		-2 550,43	-4,42
Découverts	4 442 128,82		6 380 280,71		-1 938 151,89	-30,38
165000 – Dépôts et cautionnements reçus	780,00		780,00			
171460 – Dettes participation 3B	298 317,63		298 490,43		-172,80	-0,06
455100 – Compte courant J M Simonetti			833,52		-833,52	-100,00
455200 – C c/t Mme Seigneur (succession)	1 155,55		5 163,55		-4 008,00	-77,62
455300 – Compte courant A Simonetti	2 650,40		1 297,80		1 352,60	104,22
Emprunts et dettes financières diverses	302 903,58		306 565,30		-3 661,72	-1,19
401000 – Fournisseurs	633 935,40	6,75	46 506,09	0,47	587 429,31	NS
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	66 376,20	0,71	38 608,89	0,39	27 767,31	71,92
Fournisseurs	700 311,60	7,46	85 114,98	0,87	615 196,62	722,78
431000 – Sécurité sociale	7 773,00	0,08	1 828,00	0,02	5 945,00	325,22
437100 – Caisse de retraite cadres	1 506,72	0,02	1 035,52	0,01	471,20	45,50
437200 – Caisse de prevoyance	452,46		420,64		31,82	7,56
438600 – Charges sociales – charges à payer	1 072,27	0,01	574,68	0,01	497,59	86,59
442100 – Prélèvements à la source (IR)	148,00		218,00		-70,00	-32,11
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	8 045,00	0,09			8 045,00	
445710 – TVA collectée	35 000,00	0,37	40 000,00	0,41	-5 000,00	-12,50
445711 – Tva collectée 10%	3 636,36	0,04			3 636,36	
448600 – Etat – autres charges à payer	9 735,66	0,10	6 368,66	0,06	3 367,00	52,87
Dettes fiscales & sociales	67 369,47	0,72	50 445,50	0,51	16 923,97	33,55
279000 – Vrst restant à effectuer sur titres	2 500,00	0,03	2 500,00	0,03		
467018 – SCP Boysson ferre	961,71	0,01	961,71	0,01		
467022 – Sep Cegim – jean médecin	7 042,76	0,07	7 300,76	0,07	-258,00	-3,53
467024 – JM–scan SAS			52 662,19	0,54	-52 662,19	-100,00

Bilan passif

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
467029 – SAS Blue Building Company	3 751,38	0,04			3 751,38	
467037 – Sep foch – apports Ambition 4d	1 015 929,58	10,82	1 010 630,49	10,29	5 299,09	0,52
467039 – Cegim sep gioffredo	4 709,50	0,05	4 776,50	0,05	-67,00	-1,40
467050 – SEP AGAPE (victor hugo – rossini)	3 764,88	0,04	3 764,88	0,04		
Autres dettes	1 038 659,81	11,06	1 082 596,53	11,02	-43 936,72	-4,06
TOTAL DETTES	8 286 993,80		8 749 386,35		-462 392,55	-5,28
487000 – Produits constatés d'avance			360,00		-360,00	-100,00
Produits constatés d'avance			360,00		-360,00	-100,00
TOTAL COMPTES DE REGULARISAT			360,00		-360,00	-100,00
TOTAL	9 390 362,19	100,00	9 822 653,97	100,00	-432 291,78	-4,40

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
707011 – Vente Jean Med				380 000,00
707012 – ventes Gioffredo (sep)				720 000,00
707016 – ventes congrès				285 000,00
707018 – vte Foch	786 000,00		786 000,00	750 000,00
707021 – Ventes 6 Cronstadt	1 107 000,00		1 107 000,00	
707022 – Vente 20 Cronstadt	1 022 000,00		1 022 000,00	
707023 – Vente 1 Rue Ratti	551 516,97		551 516,97	
Ventes de marchandises	3 466 516,97		3 466 516,97	2 135 000,00
Production vendue (biens)				
704100 – Travaux 10%	36 363,64		36 363,64	
706000 – Prestations de services				175 000,00
708303 – loyers le lyautey	10 689,00		10 689,00	9 452,00
708304 – Loyer Foch	-969,37		-969,37	18 742,39
Production vendue (services)	46 083,27		46 083,27	203 194,39
Chiffre d'affaires net	3 512 600,24		3 512 600,24	2 338 194,39

	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
791000 – Transfert de charges d'exploitation	6 206,04	6 206,04
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 206,04	6 206,04
758000 – Produits divers gestion courante	16,85	7,02
Autres produits	16,85	7,02
Total produits d'exploitation (I)	3 518 823,13	2 344 407,45
Charges d'exploitation (2)		
607000 – Achats de marchandises	1 629,54	2 290,00
607010 – Achats et travaux 12 place garibald	-1 727,29	
607014 – Achat et tx Jean medecin	-4 905,00	37 029,25
607015 – Achat et Tx Gioffredo	1 614,45	10 113,98
607016 – Achat et tx Congrès	25 034,90	42 044,05
607017 – Achat et tx 20 cronstadt	11 174,70	65 847,67
607019 – Achats et Tx 7 av Foch	956 373,10	4 830 865,91
607020 – Achats et Tx 1 av ratti	139 065,91	443 588,65
607021 – Achats et Tx 6 rue Cronstadt	321 990,21	1 124 156,08
607023 – Achats et Tx Drap	1 341,00	
607024 – Achats 76 Av.des Baumettes	1 663,97	
Achats de marchandises	1 453 255,49	6 555 935,59
603700 – Variat. stocks marchandises	1 129 277,23	-4 881 383,00
Variations de stock	1 129 277,23	-4 881 383,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
604000 – Achats d'études et prestations	450,00	648,00
606110 – Fournitures Electricité	2 126,69	
606120 – Fournitures Eau	110,95	
606140 – Fournitures Carburant	56,73	365,02
606300 – Achats de petit équipement	1 027,33	1 162,60
606400 – Achats fournitures administratives	1 950,00	2 102,57
612201 – Leasing Jaguar	6 951,12	6 951,12
613200 – Locations immobilières	4 315,00	
614013 – charges locatives le lyautey	713,78	4 586,60

Compte de résultat détaillé

	31/12/2020	31/12/2019
615200 – Entretien immobilier	3 639,08	216,00
615500 – Entretien sur biens mobiliers	933,51	231,58
615600 – Maintenance	147,96	
616000 – Primes d'assurance	8 726,39	3 458,31
616001 – jaguar assurance vie	372,36	372,36
616130 – Assurance jaguar	2 142,79	1 785,48
616203 – assurance le lyautey	25,00	100,83
622200 – Commissions et courtages sur ventes	88 875,00	
622600 – Honoraires	223 995,46	119 725,35
622601 – Honoraires (sep)	47 078,17	6 450,70
622700 – Frais d'actes et contentieux	2 097,07	4 197,29
623100 – Annonces et insertions		23,40
623400 – Cadeaux à la clientèle	710,00	
623600 – Catalogues et imprimés		927,84
623800 – Divers (pourboires, dons courants)	100,00	
624100 – Transports sur achats	178,50	
624800 – Transports divers	13,20	
625100 – Voyages et déplacements	140,86	1 619,89
625700 – Réceptions	12 329,16	12 869,22
626000 – Frais postaux	189,78	3 486,62
626100 – Frais de Télécommunication	440,42	
627200 – Commissions sur emprunts	5 400,00	
627800 – Services bancaires	16 008,82	13 391,12
627801 – Services bancaires (sep)	51 004,84	152 319,41
Autres achats et charges externes (a)	482 249,97	336 991,31
631200 – Taxe d'apprentissage		30,00
633300 – Formation continue (organisme)	748,65	221,06
635110 – Contribut° économique territoriale	5 010,00	1 901,00
635120 – Taxes foncières	20 524,00	10 763,20
635140 – Taxes sur les véhicules sociétés	944,00	944,00
Impôts, taxes et versements assimilés	27 226,65	13 859,26
641100 – Salaires appointements	53 414,49	33 496,40
Salaires et traitements	53 414,49	33 496,40
645100 – Cotisations à l'URSSAF	15 854,86	10 216,15
645200 – Cotisations retraite	3 757,66	2 025,20
645300 – cotisations prevoyance	1 276,50	778,86
647500 – Médecine du travail	53,22	87,60
Charges sociales	20 942,24	13 107,81
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
681110 – Dot. amort. s/immobil. incorporel.	811,67	472,61
681120 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	4 513,99	8 088,57
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 325,66	8 561,18
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
651001 – Licence dropbox	271,80	576,00
658000 – Charges diverses gestion courante	463,11	64,68
Autres charges	734,91	640,68
Total charges d'exploitation (II)	3 172 426,64	2 081 209,23
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	346 396,49	263 198,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
755000 – Quotes-parts résult. faites commun		8 635,97
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		8 635,97

Compte de résultat détaillé

	31/12/2020	31/12/2019
655000 – Quote part de résultat s/opér.comm.	5 687,65	17 425,05
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	5 687,65	17 425,05
Produits financiers		
De participation (3)		
762000 – Produits financiers	300,70	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	300,70	
768000 – Autres produits financiers	49,73	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	49,73	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	350,43	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
661160 – Intérêts sur emprunts et dettes	9 383,34	30 706,45
661161 – Intérêts bancaires (sep)	260 898,67	215 505,61
661163 – intérêts emprunt le lyautey		2,03
661600 – Intérêts bancaires	29 046,83	
Intérêts et charges assimilées (4)	299 328,84	246 214,09
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	299 328,84	246 214,09
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-298 978,41	-246 214,09
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 730,43	8 195,05

	31/12/2020	31/12/2019
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		
775600 – Prod cessions actifs – Immo Fi.	42 500,00	
Sur opérations en capital	42 500,00	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	42 500,00	
<i>Charges exceptionnelles</i>		
671200 – Pénalités et amendes	3 224,66	2 378,81
Sur opérations de gestion	3 224,66	2 378,81
675600 – VNC actifs cédés – Immo financières	42 500,00	
Sur opérations en capital	42 500,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	45 724,66	2 378,81
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 224,66	-2 378,81
Participation des salariés aux résultats (IX)		
695000 – Impôts sur les bénéfices	8 045,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	8 045,00	
Total des produits (I+III+V+VII)	3 561 673,56	2 353 043,42

Compte de résultat détaillé

	31/12/2020	31/12/2019
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 531 212,79	2 347 227,18
BENEFICE OU PERTE	30 460,77	5 816,24
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier	6 951,12	6 951,12
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Dossier de gestion

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Code APE : 6810Z

N° Siret : 79795124100026

Dossier de Gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2020	%	31/12/2019	%
Ventes de marchandises	3 466 517	100,00	2 135 000	100,00
Achats de marchandises	1 453 255	41,92	6 555 936	>>>
Variation stocks de marchandises	1 129 277	32,58	-4 881 383	-228,64
Marge commerciale	883 984	25,50	460 447	21,57
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	46 083	100,00	203 194	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	46 083	100,00	203 194	100,00
Achats matières et consommables				
Variation stocks de matières				
Sous-Traitance	450	0,98	648	0,32
Marge de production	45 633	99,02	202 546	99,68
ACTIVITE	3 512 600	100,00	2 338 194	100,00
MARGE GLOBALE	929 618	26,47	662 994	28,35

Dossier de Gestion

Autres achats et charges externes	481 800	13,72	336 343	14,38
VALEUR AJOUTEE	447 818	12,75	326 650	13,97
Subventions d'exploitation				
Impôts & taxes	27 227	0,78	13 859	0,59
Salaires	53 414	1,52	33 496	1,43
Charges sur salaires	20 942	0,60	13 108	0,56
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	346 234	9,86	266 187	11,38
Autres produits , Reprise amortissements	6 223	0,18	6 213	0,27
Autres Charges	735	0,02	641	0,03
Dotations amortissements et provisions	5 326	0,15	8 561	0,37
RESULTAT D'EXPLOITATION	346 396	9,86	263 198	11,26
Opérations en commun	-5 688	-0,16	-8 789	-0,38
Produits financiers	350	0,01		
Charges financières	299 329	8,52	246 214	10,53
Résultat financier	-298 978	-8,51	-246 214	-10,53
RESULTAT COURANT	41 730	1,19	8 195	0,35
Produits exceptionnels	42 500	1,21		
Charges exceptionnelles	45 725	1,30	2 379	0,10
Résultat exceptionnel	-3 225	-0,09	-2 379	-0,10
Impôts sur les bénéfices et participation	8 045	0,23		
RESULTAT NET	30 461	0,87	5 816	0,25

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2020	%	31/12/2019	%	Rel.(M)
Ventes de marchandises	3 466 516,97	100,00	2 135 000,00	100,00	
Achats de marchandises	1 453 255,49	41,92	6 555 935,59	>>>	
Variation stocks de marchandises	1 129 277,23	32,58	-4 881 383,00	-228,64	
Marge commerciale	883 984,25	25,50	460 447,41	21,57	
Ventes de produits finis et travaux					
Ventes de services	46 083,27	100,00	203 194,39	100,00	
Production stockée					
Production immobilisée					
PRODUCTION EXERCICE	46 083,27	100,00	203 194,39	100,00	
Achats matières et consommables					
Variation stocks de matières					
Sous-Traitance	450,00	0,98	648,00	0,32	
Marge de production	45 633,27	99,02	202 546,39	99,68	
ACTIVITE	3 512 600,24	100,00	2 338 194,39	100,00	
MARGE GLOBALE	929 617,52	26,47	662 993,80	28,35	
Autres achats et charges externes	481 799,97	13,72	336 343,31	14,38	
VALEUR AJOUTEE	447 817,55	12,75	326 650,49	13,97	
Subventions d'exploitation					
Impôts & taxes	27 226,65	0,78	13 859,26	0,59	
Salaires	53 414,49	1,52	33 496,40	1,43	
Charges sur salaires	20 942,24	0,60	13 107,81	0,56	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	346 234,17	9,86	266 187,02	11,38	
Autres produits , Reprise amortissements	6 222,89	0,18	6 213,06	0,27	
Autres Charges	734,91	0,02	640,68	0,03	
Dotations amortissements et provisions	5 325,66	0,15	8 561,18	0,37	
RESULTAT D'EXPLOITATION	346 396,49	9,86	263 198,22	11,26	
Opérations en commun	-5 687,65	-0,16	-8 789,08	-0,38	
Produits financiers	350,43	0,01			
Charges financières	299 328,84	8,52	246 214,09	10,53	
Résultat financier	-298 978,41	-8,51	-246 214,09	-10,53	
RESULTAT COURANT	41 730,43	1,19	8 195,05	0,35	
Produits exceptionnels	42 500,00	1,21			
Charges exceptionnelles	45 724,66	1,30	2 378,81	0,10	
Résultat exceptionnel	-3 224,66	-0,09	-2 378,81	-0,10	
Impôts sur les bénéfices et participation	8 045,00	0,23			
RESULTAT NET	30 460,77	0,87	5 816,24	0,25	

Capacité d'autofinancement

	31/12/2020	31/12/2019	01/01/1900
Excédent Brut d'Exploitation	346 234,17	266 187,02	
+ Transfert de charges	6 206,04	6 206,04	
+ Autres produits d'exploitation	16,85	7,02	
- Autres charges d'exploitation	734,91	640,68	
+ Quote-part des opérations faites en commun	-5 687,65	-8 789,08	
+ Produits financiers	350,43		
- Charges financières	299 328,84	246 214,09	
- Charges exceptionnelles	3 224,66	2 378,81	
- Impôts sur les bénéfices	8 045,00		
= Capacité d'autofinancement	35 786,43	14 377,42	

Ratios de gestion

	31/12/2020	31/12/2019	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	12 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	886	744	142
Stock moyen x nombre de jours	6 355 235 x 12 x 30	3 459 937 x 12 x 30	

Coût d'achat	2 582 533	1 674 553	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	21	33	-11
Créances clients x nombre de jours	210 000 x 12 x 30	215 000 x 12 x 30	

C.A. TTC	3 527 236	2 378 194	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	130	4	126
Dettes fournisseurs x nombre de jours	700 312 x 12 x 30	85 115 x 12 x 30	

Achats TTC	1 935 505	6 892 927	

Liste simplifiée des immobilisations

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
205000 Concessions et droits similaires							
0000000028	claire chanberlin site web vitrine	02/04/19 L 33,33	1 835,00	457,05	611,67	1 068,72	766,28
0000000031	LVDigitale site web	03/12/19 L 33,33	600,00	15,56	200,00	215,56	384,44
Total du compte 205000			2 435,00	472,61	811,67	1 284,28	1 150,72
213100 Constructions - Batiments							
0000000021	Le Iyautey	23/12/11 N	21 000,00				21 000,00
0000000022	Le Iyautey	23/12/11 L 3,33	119 000,00	31 821,27	3 966,63	35 787,90	83 212,10
0000000025	frais acquisition le Iyautey	23/12/11 L 33,33	9 928,24	9 928,24		9 928,24	
Total du compte 213100			149 928,24	41 749,51	3 966,63	45 716,14	104 212,10
218200 Matériel de transport							
0000000003	scoot center - peugeot vivacity	25/09/14 L 33,33	1 559,00	1 559,00		1 559,00	
0000000006	peugeot 108 allure	23/12/14 L 20,00	13 574,33	13 574,33		13 574,33	
0000000008	piaggio yourban 300 lt sport	10/04/15 L 20,00	6 310,50	5 963,42	347,08	6 310,50	
Total du compte 218200			21 443,83	21 096,75	347,08	21 443,83	
218310 Matériel informatique							
0000000001	fnac ordinateur portable	15/12/13 D 41,67	678,80	678,80		678,80	
0000000004	fnac - veoa apple	10/10/14 D 41,67	1 109,90	1 109,90		1 109,90	
0000000007	FNAC pc / fact 00104	14/04/15 L 33,33	749,79	749,79		749,79	
0000000011	Fnac - pc toshiba	30/04/16 D 41,67	1 274,78	1 274,78		1 274,78	
0000000012	Fnac Apple New MB 13/i5	19/12/16 D 41,67	1 615,01	1 615,01		1 615,01	
0000000024	FNAC Smartphone blakberry	06/06/17 L 33,33	615,97	527,56	88,41	615,97	
0000000034	FNAC PC Corinne	30/10/20 L 33,33	1 222,76		69,06	69,06	1 153,70
0000000035	FNAC PC Ghislaine	30/10/20 L 33,33	758,02		42,81	42,81	715,21
Total du compte 218310			8 025,03	5 955,84	200,28	6 156,12	1 868,91
261000 Titres de participation							
0000000009	sci jmag 50 parts	13/10/15 N	500,00				500,00
0000000010	apport capital sarl 3 B	30/12/15 N	2 000,00				2 000,00
0000000013	solde libération 3b	21/05/16 N	8 000,00				8 000,00
0000000027	Parts Jack Project	15/05/17 N	5 000,00				5 000,00
0000000026	K prochoice	31/08/18 N	400,00				400,00
0000000030	Apport Capital Quality King	02/04/19 N	5 200,00				5 200,00
0000000029	Fonc niçoise Gestion 45 %	23/04/19 N	45 000,00				45 000,00
0000000032	Snc arson 50%	03/10/19 N	500,00				500,00
0000000033	Apport K JMP Bâtiment 425 parts	10/04/20 N					
0000000036	Augm capital Q king	05/08/20 N	250 000,00				250 000,00
0000000037	Capital 50% scv nikolina	01/10/20 N	500,00				500,00
Total du compte 261000			317 100,00				317 100,00

Liste simplifiée des immobilisations

Report	261000 Titres de participation						
Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
	Total de la liste simplifiée		498 932,10	69 274,71	5 325,66	74 600,37	424 331,73
	Répartition des dotations économiques				5 325,66	linéaire dégressif variable	

Etats fiscaux

SAS JAC TRANSACTIONS

Exercice clos le 31/12/2020

Code APE : 6810Z

N° Siret : 79795124100026

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2021**

Exercice ouvert le et clos le Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: Adresse du siège social:

SIRET

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités des marchands de biens immobiliers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	<input type="text"/>	Bénéfice imposable à 28%	<input type="text" value="8 311"/>	Déficit	<input type="text" value="0"/>
	Bénéfice imposable à 15%	<input type="text" value="38 120"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV à long terme imposables à 15% PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotés Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

- du prestataire (ECF):

- du comptable : EURL CABINET
52 quai Paul Sédaillan 69279 Lyon CEDEX 09 Tél : 04 26 29 50 00

- du conseil : EURL CABINET
52 quai Paul Sédaillan 69279 Lyon CEDEX 09 Tél : 04 26 29 50 00

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

- N° d'agrément :

Cegid Group

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS JAC TRANSACTIONS 4 avenue Brown Sequard Le Paradisio 06000 NICE

Numéro SIRET du principal établissement	79795124100026
Code APE	6810Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
47 354	
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
924	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

8 310

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

--

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONS

du 01/01/2020

Adresse 4 avenue Brown Sequard 06000 NICE

au 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	Monsieur SIMONETTI ANDREAS				4, avenue Brown Sequard 06000 NICE			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		710
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		12 329
Total		13 039

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	13 039	- de l'exercice 2020.. ⑩	46 431
- de l'exercice précédent ⑩	52 571	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
SIMONETTI Jean-Marc
Président

À NICE _____, le 24/04/2021

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS JAC TRANSACTIONS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>4 avenue Brown Sequard 06000 NICE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0 2 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 284	1 150
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	45 716	104 212
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 599	1 868
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		317 100
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		1 813 396
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		5 000
TOTAL (II)		BJ	BK	74 600	2 242 727	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	5 790 596	5 790 596
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	210 000	210 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	861 823	861 823
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		280 168	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		5 046	
	TOTAL (III)	CJ	CK		7 147 634	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	74 600	9 390 362	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS JAC TRANSACTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 940	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	70 006	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 038)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 460	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	1 103 368
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	1 507 403	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 670 345	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	302 903	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	700 311	
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 369	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 500	
	Autres dettes	EA	1 036 159	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	8 286 993	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 390 362	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 058 993		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 442 128		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS									
Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	3 466 516	FB		FC	3 466 516	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	46 083	FH		FI	46 083	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 512 600	FK		FL	3 512 600	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	6 206	
	Autres produits (1) (11)						FQ	16	
							FR	3 518 823	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 453 255	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	1 129 277	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	482 249	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	27 226	
	Salaires et traitements*						FY	53 414	
	Charges sociales (10)						FZ	20 942	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	5 325	
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	734		
						GF	3 172 426		
						GG	346 396		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)	GI	5 687
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	300
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	49
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
							GP	350	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	299 328
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
							GU	299 328	
							GV	(298 978)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
								GW	41 730

Désignation de l'entreprise		SAS JAC TRANSACTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	42 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	42 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 224	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	42 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	45 724	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 224)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	8 045	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 561 673	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 531 212	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	30 460	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 951
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	6 206
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	271	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				3 224		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				42 500		
Produits des cessions d'éléments d'actif					42 500	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>SAS JAC TRANSACTIONS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 435	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	149 928	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	21 443	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 044	LC		LD	1 980	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	177 416	LO		LP	1 980	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	721 439	8V		8W	1 451 556		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	5 000		
TOTAL IV					LQ	721 439	LR		LS	1 456 556		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	901 290	ØH		ØJ	1 458 537		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 435	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	149 928	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP	21 443	MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	8 025	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY		NG	179 397	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ		ØX	42 500	ØY	2 130 496	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	5 000	2G
TOTAL IV					I3		NJ	42 500	NK	2 135 496	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	42 500	ØL	2 317 328	ØM	

Désignation de l'entreprise <u>SAS JAC TRANSACTIONS</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---------------------------------------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	472	PF	811	PG		PH	1 284
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	41 749	PN	3 966	PO		PQ	45 716
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	21 096	QI	347	QJ		QK	21 443
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 955	QM	200	QN		QO	6 156
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	68 802	QV	4 513	QW		QX	73 316
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	69 274	ØP	5 325	ØQ		ØR	74 600

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL					NM						NO
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS JAC TRANSACTIONSNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	1 813 396	UM		UN	1 813 396			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 000	UV		UW	5 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	210 000		210 000					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 163		2 163				
	Groupe et associés (2)		VC	4 805		4 805					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	854 855		854 855					
	Charges constatées d'avance		VS	5 046		5 046					
	TOTAUX			VT	2 895 265	VU	1 076 869	VV	1 818 396		
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	1 507 403		1 507 403						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 442 128		4 442 128					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	228 216		216				228 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	299 097		299 097						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	700 311		700 311						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 804		10 804						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 045		8 045					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	38 636		38 636					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 883		9 883					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 500		2 500						
Groupe et associés (2)		VI	3 805		3 805						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 036 159		1 036 159						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	8 286 993	VZ	8 058 993				228 000	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	907 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	9 286		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	72 172	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	30 460
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 291	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	944	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	3 225	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	8 045	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	48 965	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	1 611	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs				WV	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)				XA	
		Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)				ZX	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	QV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)					L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)					PA		
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)					XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)					PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	1 611
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	47 354
				déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	46 430	
					XO	924	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS JAC TRANSACTIONS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	924
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	924
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			↓	↓
			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS JAC TRANSACTIONS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(9 854)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	5 816		Dividendes	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZE			
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(4 038)		
	TOTAL I			ØF	(4 038)		TOTAL II	ZH	(4 038)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	450		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	5 028			XQ	5 028		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	362 045		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	114 725		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	482 249		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	5 010		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	22 216		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	27 226		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	14 636		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires *							ØB	53 414		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1	Apport K JMP Bâtiment 425 p 10/04/2020	42 500				42 500
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				I. Immobilisations*			
1	42 500						
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS

Néant ***A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	(à préciser) au titre de :	N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
----------------------------------------------------	---------------------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS JAC TRANSACTIONS

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 512 600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 512 600

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	16
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	6 206
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6 222

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 458 977
Variation négative des stocks	OQ	1 129 277
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	465 262
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	734
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 054 251

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	464 571
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	464 571
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 512 600
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAC TRANSACTIONS

ADRESSE (voie) 4 avenue Brown Sequard

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 60

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 107

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination MAS TRANSACTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 818050460 % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 60

Adresse : N° 5 Voie rue Scaliero

Code Postal 06300 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique SIMONETTI Prénom(s) Andréas

Nom marital % de détention 24.25 Nb de parts ou actions 97

Naissance : Date 30071994 N° Département 06 Commune NICE Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie avenue Ratti

Code Postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 7 9 7 9 5 1 2 4 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAC TRANSACTIONS

ADRESSE (voie) 4 avenue Brown Sequard

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 8

Forme juridique SCI Dénomination JMAG
N° SIREN (si société établie en France) 814122677 % de détention 50.00
Adresse : N° 14 Bis Voie avenue du Docteur Moriez
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination QUALITY KING
N° SIREN (si société établie en France) 850077355 % de détention 98.00
Adresse : N° 18 Voie Place Garibaldi
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination 3B
N° SIREN (si société établie en France) 817943053 % de détention 50.00
Adresse : N° 17 Voie rue Bonaparte
Code Postal 06300 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination Foncière niçoise de gestion
N° SIREN (si société établie en France) 850415001 % de détention 45.00
Adresse : N° 18 Voie Place Garibaldi
Code Postal 06300 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCCV NIKOLINA
N° SIREN (si société établie en France) 848244323 % de détention 50.00
Adresse : N° 4 Voie avenue Brown Sequard
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination ARSON
N° SIREN (si société établie en France) 878373349 % de détention 50.00
Adresse : N° 18 Voie place Garibaldi
Code Postal 06300 Commune NICE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032